

BURKINA FASO - GCP/BKF/042/LIB

Format de la réponse de la Direction aux recommandations								
Recommandations	Financement complètement aire requis (oui ou non)	Acceptation par la Direction			Observation sur la recommandation	Mesures à prendre		
		Accepté	Partielle- nt accepté	Rejeté		Mesure	Date	Unité responsable
Recommandation 1 (Pour le Gouvernement et la FAO): Travailler ensemble pour intégrer le PNSA dans la stratégie nationale (PROSDRP) qui doit être bientôt finalisée. Le PNSA est à opérationnaliser et devrait constituer une plate-forme pour la collecte de fonds pour la réalisation de ses différentes composantes.	Oui	X			La finalisation, validation et endossement du PNSA par le Gouvernement sont inscrits comme une des priorités. Ce processus devrait être clôturé avant la mi-2010 avec l'appui de la FAO	Apporter au Gouvernement, l'assistance technique et financière nécessaire	2010	Equipe nationale PNSA/ TCSF
Recommandation 2 : Formaliser le partenariat avec les caisses ou autres Institutions financières décentralisées (IFD), quand cela est faisable, pour qu'elles jouent un rôle actif soit dans la mise à la disposition des fonds soit dans le recouvrement des crédits auprès des groupements. Cela permettra de canaliser le financement des différentes activités dans les IFD, qui deviendront responsables de la mise à la disposition ainsi que du recouvrement. Pour les crédits de campagne (semences dans la composante intensification) et les crédits d'élevage (petits ruminants dans la composante diversification), garder les mêmes modalités de remboursement en nature à l'intérieur du groupement. L'utilisation d'une contractualisation en langue locale et la mise en place d'un système d'intérêt moratoire sous le contrôle du groupement pourront contribuer à l'amélioration des taux de remboursement. Une meilleure		X			Cette recommandation ne concerne pas uniquement PNSA, mais tout le système de micro-finance au Burkina Faso. Des efforts sont faits notamment par le Ministère de l'agriculture avec l'appui des partenaires techniques et financiers pour améliorer l'accès aux micro-crédits et harmoniser les modalités d'octroi des crédits et de remboursement dans le cas des fonds de roulement en liaison avec les IMF de la place.			

synergie entre le suivi technique par les services techniques chargés de la mise en œuvre des activités sur le terrain et le suivi financier les agents des IFD chargés du recouvrement contribuera aussi à l'amélioration des taux de recouvrement.										
Recommandation 3 : Mettre en place un système de S&E performant qui puisse réellement servir d'outil d'aide à la décision. Réaliser un diagnostic participatif dans les sites d'intervention retenus, qui servirait de situation de référence dès la première année de mise en œuvre du PNSA. Le système S&E devrait comprendre un nombre limité d'indicateurs simples de suivi de la performance mais aussi des indicateurs de suivi des effets. Il n'y a pas lieu de donner à l'analyse de contraintes le statut de composante de projet..	Oui	X				Cette recommandation s'applique à deux niveaux: (i) au PNSA qui devra inclure dans sa version finale des mécanismes de S&E, avec indicateurs de suivi et des indicateurs permettant de mesurer l'impact des projets sur la sécurité alimentaire et (ii) aux projets financés par divers bailleurs de fonds (dont la Libye) dans le cadre de la sécurité alimentaire/PNSA qui doivent développer des systèmes de S&E performants.	Finalisation du cadre logique et définition des indicateurs de S&E et indicateurs d'impacts du PNSA Système de S&E mis en place dans autres projets (PIAME)	2010	Equipe nationale PNSA/ TCSF	
Recommandation 4 : Etablir des synergies et renforcer la complémentarité des activités réalisées dans le cadre du PSSA avec celles réalisées par d'autres acteurs intervenant dans la même zone.			X			Le PSSA est clôturé. Par contre, la synergie est toujours recherchée entre tous projets intervenant dans le cadre de la sécurité alimentaire et s'inscrivant dans le PNSA à travers l'utilisation des paquets technologiques et itinéraires techniques mis au point par le PSSA.	Capitaliser les acquis du PSSA et mettre à disposition PNSA et autres projets de sécurité alimentaire	2010	Equipe nationale PNSA/ TCSF	
Recommandation 5 : Prévoir le financement d'études techniques approfondies pour la composante maîtrise de l'eau avant la réalisation des infrastructures.		X				Cette recommandation n'est pas spécifique au PSSA, ni au PNSA. Elle est du ressort à la fois du Ministère technique et de la Division technique concernée dans le cadre de projet rentrant dans le cadre de la sécurité alimentaire/PNSA avec une composante maîtrise de l'eau, qui doivent assurer que les études				

						techniques de base sont approuvées avant le démarrage des travaux d'aménagement.			
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Recommandation 6 : Concentrer les efforts sur les activités de transformation et de conservation de la production agricole, et accorder plus d'attention aux activités ayant pour objectif d'améliorer la nutrition en apportant une assistance aux femmes pour qu'elles apprennent à introduire les légumes qu'elles produisent dans la ration alimentaire du ménage.		X				Cette recommandation trouve sa réponse dans le PNSA, qui comprend les aspects liés à l'utilisation des productions/rations alimentaires. Chaque fois que possible, les projets identifiés dans le cadre du PNSA doivent intégrer ces aspects ou rechercher des synergies/partenariats avec d'autres intervenants.			
Recommandation 7 : Une fois vérifié au préalable l'existence éventuelle de contraintes au développement de l'agroforesterie, comme par exemple le foncier, introduire des espèces ligneuses génératrices de revenu ou appréciées en tenant en compte de la demande réelle des bénéficiaires en essences forestières.		X				Cette recommandation n'est pas spécifique au PSSA/PNSA et elle entre dans le cadre de la diversification des productions et revenus.			
Recommandation 8 (pour la FAO): La FAO devra accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du PNSA une fois finalisé et approuvé. Cet appui sera à fournir par moyen d'une assistance technique spécialisée à la demande du Gouvernement et par la mobilisation des ressources financières manquantes à son opérationnalisation. La mise en œuvre des opérations de sécurité alimentaire se fera donc dans le cadre du PNSA, qui sera exécuté directement par la partie nationale. L'assistance technique de la FAO dans le cadre du PNSA pourra concerner les méthodes de renforcement de capacités (en particulier l'approche CEP comme outil de formation), l'utilisation d'approches participatives lors de la préparation et de la mise en œuvre, le contrôle de qualité des études techniques préalables aux		X				Dans le cadre du PSSA, l'assistance de la FAO ne s'est pas limitée aux missions ponctuelles de TCOs, mais a été relayée par de nombreuses missions d'appui technique et méthodologique de AGA, RAF, AGWL ainsi que des missions de supervision du Ministère de l'Agriculture et de la Représentation. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA, cet appui sera apporté en fonction des besoins et si le Gouvernement le sollicite par l'assistance technique de la FAO. L'appui à la mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PNSA fait partie du mandat de la FAO	Apporter au Gouvernement l'assistance nécessaire	2010	FAO

infrastructures d'irrigation.								
Recommandation 9 : Les bailleurs de fonds ne pourront se positionner par rapport au PNSA que lorsque le PROSDRP sera approuvé et que les modalités d'insertion du PNSA dans ce programme global seront clairement définies. La Libye et les bailleurs de fonds qui seront intéressés à contribuer au financement de projets dans le cadre du PNSA devraient le faire en régime d'exécution nationale, ce qui contribuera au renforcement des partenariats et des synergies avec les autres projets qui sont déjà sous exécution nationale par le Gouvernement.		X			Les bailleurs soutiennent déjà le Gouvernement dans le cadre du PNSA, même si celui-ci n'est pas encore validé et approuvé formellement. Une fois validé et endossé par le Gouvernement comme programme prioritaire de développement et de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, il appartiendra à ce même Gouvernement de veiller à ce que tout nouveau projet visant la sécurité s'inscrive dans le cadre du PNSA et respecte les modalités de mise en œuvre et de S&E.			